



# SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

site internet : <https://snudifo69.com/> e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com)

---

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Ce CSA se tient dans une situation où le gouvernement tente de passer en force en imposant sa réforme des retraites rejetée par l'immense majorité des salariés et de la population et dont la totalité des organisations syndicales revendiquent le retrait. Celles-ci appellent à la mise à l'arrêt du pays dès le mardi 7 mars. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que les personnels des écoles publiques répondront massivement à cet appel et que les écoles du département seront à l'arrêt.

Ce même gouvernement a décidé de supprimer 2000 postes d'enseignants dont 1117 dans le premier en ayant recours à l'article 49-3 de manière à ce que le budget de l'Education nationale ne puisse être ni discuté, ni amendé ni voté par les députés.

Au moment où pour faire des économies sur le dos de nos retraites, sur le dos de l'Ecole publique, le gouvernement trouve pourtant 413 milliards d'€ pour le budget de l'armée, en augmentation de 30%. Pour Force Ouvrière, les milliards doivent aller aux retraites, à l'Ecole et pas aux marchands de bombes et de canons.

Les décisions du ministère ont des conséquences très concrètes dans notre département. Pour la première fois depuis des années, notre département ne bénéficie d'aucune création de poste.

Ainsi, le projet soumis au CSA départemental comporte 149 fermetures de classes "ordinaires" contre seulement 80 ouvertures, soit un solde de - 69 ! Sont également prévues 95 fermetures de GS, CP ou CE1 dédoublés en REP/REP+ contre 90 ouvertures, soit un solde de - 5 !

Ces décisions sont motivées par une baisse démographique annoncée dans notre département. Le SNUDI-FO rappelle que ces chiffres sont obtenus après la demande institutionnelle de minorer les effectifs lors passages de cohorte. Rien ne dit qu'une telle baisse se réalisera. Par ailleurs, même si cela était le cas, il aurait été opportun de baisser les seuils dans les écoles du département, en ordinaire comme en éducation prioritaire où bon nombre de classes de REP+ dépassent les 25 élèves !

Alors que l'inclusion systématique fait exploser les écoles faute de places en établissements sociaux et médico-sociaux, vous proposez 3 fermetures (contre seulement deux ouvertures) dans ces établissements !

Ce ne sont pas de « Pôle ressources » dont les collègues et les élèves ont besoin, mais d'enseignants spécialisés dans les établissements sociaux et médico-sociaux, dans les ULIS, dans les RASED pour s'occuper des élèves en grandes difficultés et/ou en situation de handicap.

Les décisions ministérielles aboutiront donc à une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves.

Les personnels, à qui le gouvernement impose deux ans ferme, à qui le ministre Ndiaye avec son pacte leur impose de travailler plus pour perdre moins, apporteront une première réponse à cette attaque en règle contre leurs droits, leurs statuts et leurs conditions de travail dès mardi 7 mars.